

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00222**

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION DE LA VANNE DE FOND SUR LE BARRAGE DU GOUFFRE D'ENFER - MARCHE N°2015ASRI183 - AVENANT N°1**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 17 juin 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160429-D20160022210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

### **MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION DE LA VANNE DE FOND SUR LE BARRAGE DU GOUFFRE D'ENFER - MARCHE N°2015ASRI183 - AVENANT N°1**

Saint-Etienne Métropole a notifié, le 09 octobre 2015 à l'entreprise Tractebel Engineering SA, un marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la modification de la vanne de fond sur le barrage du Gouffre d'enfer pour un montant total de 110 990 €HT.

Afin de permettre une meilleure exécution financière de ce marché, il est nécessaire de modifier par avenant l'annexe n°1 à l'acte d'engagement relative à la répartition des honoraires entre les différents éléments de mission.

L'annexe n°1 modifiée est annexée au présent rapport.

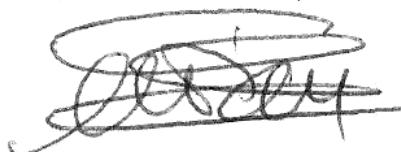
Le marché initial ayant fait l'objet d'une délibération au Bureau, il appartient à ce dernier d'autoriser la signature de l'avenant à intervenir.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2015 ASRI 183 afin de modifier la répartition du paiement des honoraires,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché 2015ASRI183 passé avec Tractebel Engineering SA,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 section d'investissement compte 2313 opération 90.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU